

Date de convocation
17 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le **28 février** à **19 h 00**,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
sous la présidence de monsieur Jean-Michel BERTAUX, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 09

Étaient présents :

MM. Jean-Michel Bertaux, Michel Morin, Gilles Serier,
Mmes Émilie Dabin, Catherine Legendre-Loirand,
MM. Nicolas Bourgoïn, Loïc de Jacquelot, Gérard Lesage, Jean-Michel
Planson,
Absents excusés : Mmes Joëlle Besson, Hervé Saillant

Compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Monsieur le Maire expose que les communautés de communes exercent de plein droit la compétence Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale, à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par six voix pour et trois contre, de **ne pas** s'y opposer.

Rapport de Cher Ingénierie des Territoires pour la rénovation de la salle polyvalente, la réhabilitation du restaurant Le Palinois et son logement

Monsieur le Maire présente le rapport de Cher Ingénierie des Territoires en date du 11 janvier 2017, pour les projets de rénovation de la salle polyvalente et la réhabilitation du restaurant Le Palinois et son logement. La commune de Saint-Denis-de-Palin sollicite l'agence Cher Ingénierie des Territoires pour obtenir un premier chiffrage dans le but de commencer les travaux de rénovation début 2018.

Le Pays Berry Saint-Amandois pourrait aider la commune à obtenir un financement de la Région Centre pour l'isolation de la salle polyvalente. La rénovation du restaurant pourrait être éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Pour la reprise de la couverture de la salle polyvalente, monsieur le maire propose de solliciter un étanchéité pour le recouvrement de l'existant par bac acier. Le conseil municipal accepte cette solution.

Diagnostic hygiène du restaurant Le Palinois

Monsieur le Maire expose qu'un diagnostic hygiène avec dossier graphique par le Laboratoire Départemental d'Analyses du Cher est préconisé par l'Agence Cher Ingénierie des Territoires pour la rénovation du restaurant Le Palinois. Le coût de ce diagnostic est d'environ 600 euros Hors Taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité pour la réalisation de ce diagnostic.

Travaux de voirie rue des Quatre Chemins

Des travaux sont nécessaires pour l'écoulement des eaux pluviales rue des quatre chemins. La pose de buses, avaloirs, bordures de caniveaux et d'un enrobé seraient très coûteux et pas adapté à une voie desservant cinq habitations et une ferme d'élevage bovin.

Monsieur le maire propose de remplacer les parties herbeuses situées entre la RD 34 et les premières maisons, par un empierrement type « Chateameillant » 0/31,5 et de renforcer la bande de roulement par un bicouche.

Dans la seconde partie, d'installer une tranchée drainante avec avaloir, de rénover la surface de roulement avec un empierrement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces propositions et charge monsieur le maire de trouver une entreprise pour réaliser ces travaux.

Tarifs et catégories des concessions au cimetière

Par délibération du 02 avril 1977, le conseil municipal a instauré une seule catégorie de concession au cimetière, toutes les concessions sont cinquantennaires et renouvelables. Pour les personnes qui voudraient des concessions avec une durée plus longue, le conseil municipal propose qu'elles renouvellent leur concession par anticipation, pour la porter à cent ans maximum.

Élagage des tilleuls des logements 2 rue des Varennes

Les tilleuls situés dans la cour des logements au 2B et 2A rue des Varennes ont beaucoup poussé depuis la construction de ces logements, en particulier dans la cour du 2B. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de les faire élaguer par une entreprise. Pour ceux du 2A, qui sont moins grands et ne s'étendent pas hors du terrain communal, le locataire pourra choisir de les conserver en l'état.

Fait et délibéré à Saint-Denis-de-Palin, le 28 février 2017

BERTAUX Jean-Michel	MORIN Michel	SERIER Gilles
BESSION Joëlle	DABIN Emilie	LEGENDRE LOIRAND Catherine
BOURGOIN Nicolas	De JACQUELOT Loïc	LESAGE Gérard
PLANSON Jean-Michel	SAILLANT Hervé	